



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E186552

VALABLE JUSQU'AU 26/09/2025

ÉDITÉ LE 03/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/09/2020
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 18/01/2024
5 000

Raison sociale : ETS SYLVAIN DRON

8 CHEMIN DU LOC
NOYALO
56450 THEIX-NOYALO

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 889 291 662 RCS

Téléphone : 09 84 24 67 31
Portable : 06 60 71 74 46

Fax :

Siret : 889 291 662 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5423649

Site Internet : www.plombier-morbihan.fr

E-mail : sylvain.dron@plombier-morbihan.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 77758332

Responsabilité légale :
DRON SYLVAIN GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77758332

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Effectif moyen : 3 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/06/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/06/2021
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	27/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.